

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 28 février 2012 à 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Mario Lebel
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Line Lecours
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Patricia Pépin
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Monsieur Mario Lebel est arrivé vers les 19 h 30 et participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de neuf personnes de la cohorte en formation à la fonction de direction d'école, et ce, aux fins d'observation du déroulement de la séance.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 147 0212

adopté tel que présenté.

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0212-01 soit

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 148 0212

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0212-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente invite les personnes à prendre la parole. Aucune intervention n'est faite.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale. Les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Denis Lemaire.

Forces AVENIR

RÉSOLUTION 149 0212

l'engagement étudiant;

CONSIDÉRANT que le programme Forces AVENIR au secondaire vise à reconnaître, honorer et promouvoir

façon progressive à travers tout le Québec;

CONSIDÉRANT que les personnalités et les projets finalistes, en plus de recevoir une bourse, verront leur engagement reconnu dans le cadre d'une page publicitaire dans le journal régional;

CONSIDÉRANT également que des trophées et des bourses supplémentaires sont remis aux lauréats à l'occasion d'une soirée de Gala;

CONSIDÉRANT le franc succès de ce programme dans bon nombre de commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère au programme Forces AVENIR;

QUE, par suite, madame la présidente Danielle Bolduc et monsieur le directeur général Denis Lemaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, l'entente afférente.

Adopté unanimement

Entente avec la
Ville de
Shawinigan

RÉSOLUTION 150 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Shawinigan ont conclu un bail emphytéotique pour les terrains d'un complexe sportif pour le football et le soccer à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Ville s'entendent pour favoriser une utilisation maximale et rationnelle de ce complexe sportif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion avec la Ville de Shawinigan de l'entente relative à l'utilisation du complexe sportif de Shawinigan pour le football et le soccer;

QUE, par suite, madame la présidente Danielle Bolduc et monsieur le directeur général Denis Lemaire soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Lettre d'entente
avec la Ville de
Shawinigan

RÉSOLUTION 151 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Ville de Shawinigan ont conclu une convention relative à un partenariat pour l'utilisation d'immeubles et d'équipements;

CONSIDÉRANT que la Ville utilise, dans le cadre de cette convention, les gymnases de l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT, également, eu égard à la conclusion d'un bail emphytéotique pour des terrains de football et de soccer et d'une entente quant à l'utilisation de ce complexe sportif, que la présence d'appariteurs ou de personnes responsables est susceptible d'être requise simultanément;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire et de la Ville de faciliter la gestion de ces appariteurs ou personnes responsables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une lettre d'entente avec la Ville de Shawinigan relative à la gestion des appariteurs ou personnes responsables pour les gymnases et le complexe sportif à l'école secondaire des Chutes;

QUE, par suite, madame la présidente Danielle Bolduc et monsieur le directeur général Denis Lemaire, soient autorisés à signer cette lettre d'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Exemption de
souscription

RÉSOLUTION 152 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a à son service exclusif un avocat, en l'occurrence Me Serge

Carpentier;

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds s'il est au service exclusif d'une commission scolaire (Art. 2, par. 7);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

Adopté unanimement

Changement de
statut de la forêt
d'enseignement et
de recherche de
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 153 0212

est
CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque un centre de formation professionnelle responsable de la gestion de la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Malhiot, dont les droits et obligations sont prévus dans le cadre d'un protocole de gestion convenu avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT, aux fins de développement de la formation en protection et exploitation de territoires fauniques, qu'il y a lieu d'actualiser le cadre de gestion de la FER de Malhiot;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les démarches afférentes à l'actualisation du cadre de gestion de la FER de Malhiot avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

QU'il demeure entendu que le protocole de gestion sera soumis à l'approbation du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 154 0212

comité consultatif des services
d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur l'instruction
publique*, que la Commission scolaire a institué un
aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire
détermine le nombre de représentants de chaque groupe qui compose ce comité, étant
entendu que les représentants des parents doivent y être majoritaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nombre
de représentants pour un groupe;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie
Dupont-Simard PROPOSE que le nombre de représentants de chaque groupe composant le
comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage soit le suivant :

- 13 représentants des parents;
- 1 représentant des enseignants;
- 2 représentants des professionnels;
- 2 représentants du soutien;
- 2 représentants des organismes;
- 1 représentant des directions d'école primaire (nommé par le directeur général);
- 1 représentant de la direction générale sans droit de vote.

QU'il demeure entendu que cette modification soit
applicable jusqu'au 30 juin 2012.

Adopté unanimement

La présentation sur la persévérance scolaire prévue à l'article 04.07 est reportée.

Présentation est après faite par la présidente du rapport annuel 2010-2011 de la
Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur Mario Lebel est arrivé pendant la présentation du rapport annuel soit vers les
19 h 30.

Dans un autre ordre d'idées, une résolution de félicitations est adoptée.

RÉSOLUTION 155 0212

Formation Mauricie offrent bénévolement un service d'impôt aux personnes à faible
revenu;

CONSIDÉRANT que des élèves du diplôme d'études
professionnelles (D.E.P.) en comptabilité du Carrefour

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces élèves bénévoles, formés par l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, pour leur initiative.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 156 0212

CONSIDÉRANT que Jasmine Parent et Rachel Dubé, joueuses de l'équipe Les Pionniers du Rocher ont récemment participé au match des étoiles de la ligue métropolitaine AAA de basketball au Collège Édouard-Montpetit;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces élèves de l'école secondaire du Rocher pour leur participation à ce match des étoiles.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 157 0212

CONSIDÉRANT que madame Lise Dubuc, directrice de l'école des Boisés à Saint-Alexis-des-Monts est la *Tête d'affiche* du journal régional Le Nouvelliste du lundi, 20 février 2012;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre le Nouvelliste, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Lise Dubuc.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 158 0212

CONSIDÉRANT que madame Monique Deschênes-Lafrenière, mère de monsieur Marc Lafrenière, directeur adjoint au Carrefour Formation Mauricie, est récemment décédée;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Marc Lafrenière et à sa famille.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers soumet à l'attention des commissaires des recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 159 0212

CONSIDÉRANT, en référence au plan d'action pour l'amélioration du français élaboré par le ministère de l'Éducation; du Loisir et du Sport, que chaque commission scolaire doit avoir une politique linguistique;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) ont élaboré un projet de politique lequel est recommandé après l'analyse du comité de travail formé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit adoptée la Politique linguistique décrite au document 0212-03.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 160 0212

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 233 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au deuxième cycle du secondaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en référence aux articles 233 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a imposé un bulletin unique et de nouveaux cadres d'évaluation applicables en 2011-2012 pour le secteur des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du bulletin unique entraîne des modifications aux prescriptions du Ministère et dans la formulation de certains libellés déjà inscrits au document existant et adopté le 20 février 2007;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) ont procédé à la révision du document des règles de passage afin de le mettre à jour aux nouvelles exigences du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que ces règles de passage pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire soient adoptées telles que décrites au document 0212-04.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 161 0212

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le calendrier scolaire 2012-2013 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0212-05.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lemaire, en l'absence de monsieur Denis Lampron, fournit des renseignements concernant une demande relative au programme de mécanique de véhicules légers. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Mécanique de
véhicules légers

RÉSOLUTION 162 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de service en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emploi en mécanique de petits moteurs et en mécanique de véhicules légers pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis favorable pour le programme « Mécanique de véhicules légers (5154) » dont les offres d'emploi pour les diplômés sont en constante progression;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a fait l'acquisition d'équipements nécessaires pour dispenser la formation du programme de « Mécanique de véhicules légers (5154) »;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a formé des enseignants pour enseigner les modules du programme de « Mécanique de véhicules légers (5154) »;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a investi des sommes dépassant les trois cent mille dollars (300 000,00 \$);

CONSIDÉRANT que ces sommes furent investies en souhaitant récupérer à long terme les investissements;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie possède toute l'expertise nécessaire pour obtenir ce programme de façon permanente et qu'il souhaite dispenser cette formation avec plus d'autonomie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (M.E.L.S.) l'obtention du programme de Mécanique de véhicules légers (5154) de façon permanente à compter de l'année scolaire 2013-2014;

QU'à défaut du M.E.L.S. de donner suite à cette demande, qu'il demeure entendu qu'une autorisation provisoire pour ce programme soit l'alternative demandée;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Formation
générale adulte

Le directeur général fournit après cela, une information à l'effet que le nombre de participants fait en sorte que la Formation générale adulte (FGA) ne pourra être offerte à Saint-Alexis-des-Monts l'an prochain.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel fait la présentation du rapport trimestriel.

Par la suite, une résolution d'emprunt pour un projet d'efficacité énergétique est adoptée.

Résolution
d'emprunt – Projet
d'efficacité
énergétique
autofinancé

RÉSOLUTION 163 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé l'autorisation d'étaler le financement des investissements nécessaires à la réalisation d'un projet d'efficacité énergétique, et ce, en conformité avec les données financières de l'étude de faisabilité, telle que déposée par la firme Ameresco;

CONSIDÉRANT l'autorisation provisoire reçue de la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant l'admissibilité de ce projet à la mesure « 50640-Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à ces autorisations par l'adoption d'une résolution d'emprunt à long terme pour une durée n'excédant pas quinze (15) ans;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie contracte un emprunt de 4 219 103 \$ sur une période n'excédant pas quinze (15) ans, pour la réalisation d'un projet d'efficacité énergétique, et ce, conformément à la demande d'admissibilité à la mesure 50640 du MELS, telle que présentée à la Direction générale du financement et de l'équipement;

QUE, par suite, madame la présidente, Danielle Bolduc et monsieur le directeur général, Denis Lemaire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, et selon les modalités recommandées par le ministère des Finances, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement.

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 164 0212

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE de modifier l'ordre du jour pour que les points 11.01 et 11.02 soit déplacés pour être considérés avant l'article 15 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors deux recommandations auxquelles il est donné suite.

Démission aux fins de retraite

RÉSOLUTION 165 0212

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Jacqueline Richard, secrétaire d'école à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective le 30 juin 2012;
- Madame Jocelyne Gauthier-Gélinas, agente de bureau classe principale, aux Services des ressources financières au Centre administratif, à Shawinigan, laquelle est effective le 31 mai 2012.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 166 0212

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Sophie Carignan, magasinière classe 1, au Carrefour Formation Maurice, laquelle est effective le 20 février 2012.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet une recommandation pour l'octroi d'un contrat. Une résolution est adoptée en ce sens.

Octroi de contrat –
Achat d'un bras de
captation

RÉSOLUTION 167 0212

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'installation de bras de captation au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 31 janvier 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0212-06.

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie et des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'installation de bras de captation, avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit Lucien Laurendeau inc., au montant de 80 137,57 \$, taxes incluses;

Que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à ce moment-ci, soit à 20 h 15, à un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 168 0212

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 21 h, il est successivement procédé à la réouverture de la réunion, à l'adoption de résolutions concernant des dossiers de personnel et à la clôture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 169 0212

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 169 0212

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe quant à une entente hors cour est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) et une personne salariée, concernant l'avis d'intention de résilier son emploi;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a juridiction pour autoriser la conclusion de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) et L.G. (000102197).

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 170 0212

CONSIDÉRANT que le 21 février 2012, monsieur Pascal Vincent a été convoqué pour mesures disciplinaires, et ce, en conformité avec la clause 8-4.00 de la convention collective dans le but de connaître sa version des faits;

CONSIDÉRANT que le 23 février 2012, une correspondance lui a été transmise confirmant l'intention de la Commission scolaire de procéder à la résiliation de son contrat;

CONSIDÉRANT que le syndicat a été dûment informé tout au long des procédures;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et monsieur Vincent ont eu l'occasion d'intervenir auprès du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les mûres délibérations du conseil des commissaires sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE :

1. Que l'engagement de monsieur Pascal Vincent préposé aux élèves handicapés, soit résilié pour cause d'inconduite, de négligence à remplir ses devoirs;
2. Que la direction des Services des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 171 0212 :

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil
des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE


